

816, rue Principale, Saint-Herménégilde (Québec), J0B 2W0 Téléphone : (819) 849-4443 / Télécopieur : (819) 849-6924 municipalite@st-hermenegilde.qc.ca

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ, QUE :

Le conseil municipal lors de l'assemblée tenue le 4 juillet 2022, a adopté le règlement suivant:

« RÈGLEMENT NO : 320 » RÈGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT 305 SUR LA CIRCULATION

Ce règlement modifie la vitesse de circulation pour qu'elle soit réduite à 30 km sur des tronçons des routes suivantes : Chemin Saint-Jacques, Père-Roy, Saint-Denis et sur l'Ancienne route 50.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, au 816, rue Principale à Saint-Herménégilde. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau et en avoir une copie moyennant les frais exigibles.

DONNÉ ce 8ème jour du mois de juillet 2022.

Directrice générale et Greffière-trésorière

ohanne Le Buis

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Johanne Le Buis, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 8 juillet 2022, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 juillet 2022.

Johanné Le Buis Directrice générale et Greffière-trésorière